Envoyé en préfecture le 04/10/2021
Reçu en préfecture le 04/10/2021
Affiché le
ID : 003-240300558-20210930-D2021123-DE

PAYS DE TRONÇAIS

RAPPORT D'ACTIVITE 2020

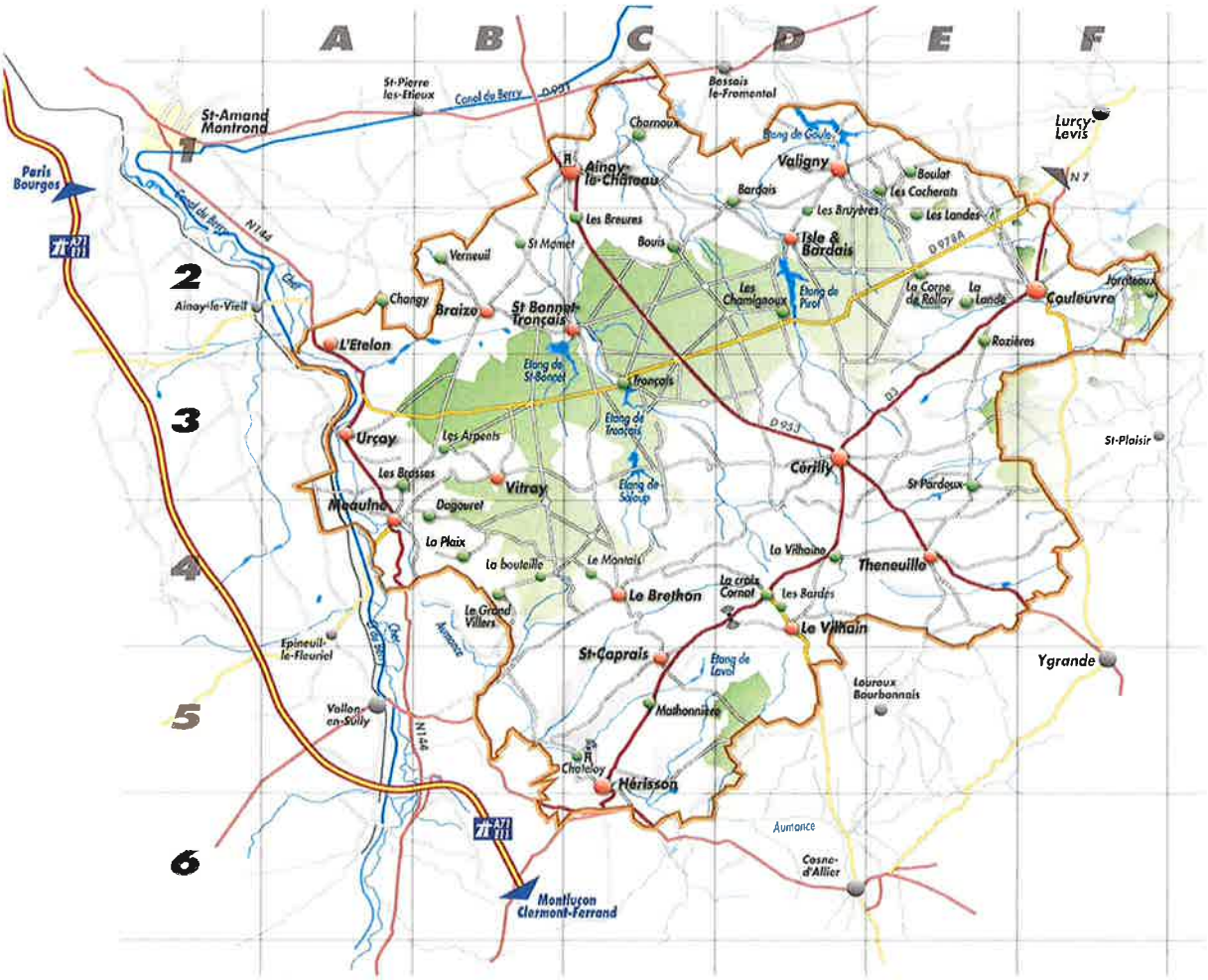

Code Général des Collectivités Territoriales - Article L5211-39

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) adresse chaque année, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI et l'utilisation des crédits engagés par l'EPCI dans chaque commune, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier **(possibilité)**.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale **(obligation)**.

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
Reçu en préfecture le 04/10/2021
Affiché le
ID : 003-240300558-20210930-D2021123-DE

SOMMAIRE

I - Exercice des compétences : avancement des projets et des actions en 2020 p 3
A – Rappel : les compétences de la communauté de communes p 3
B – Aménagement de l'espace et développement économique p 5
1 – Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) p 5
2 – Le contrat Ambition Région p 6
3 – Le contrat territoire Allier p 7
4 – Charte forestière de territoire - Forêt d'exception p 8
5 – Etude d'aménagement de bourg p 8
6 – Commission intercommunale d'accessibilité p 8
7 – La voie ferrée Bourges / Saint-Amand-Montrond / Montluçon p 9
8 – Habitat p 9
9 – Développement économique p 10
C – Développement culturel p 11
D – Protection et mise en valeur de l'environnement p 11
1 – Compétence « ordures ménagères » p 11
2 – Restauration entretien des berges de l'Aumance p 12
E – Compétence tourisme p 12
1 – L'office de tourisme p 12
2 – Le Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique p 13
3 – Le soutien aux évènements majeurs p 13
4 – Les forges de Tronçais p 14
5 - Restauration du petit patrimoine p 14
F – Enfance jeunesse p 14
1 – Les partenariats p 14
2 – Les transports p 15
3 – Oxygène p 15
G – La voirie p 15
H – L'école p 16
I – L'accueil de loisirs sans hébergement p 18

II – Fonctionnement de la communauté de communes p 18
A – Le conseil communautaire p 18
B – Le renforcement de la coopération intercommunale p 29
1 – Transferts de compétences à la communauté de communes p 29
2 – Attribution de compensation p 29
3 – Le FPIC et l'aide aux bâtiments communaux p 31
C – Le personnel de la communauté de communes p 31

III – Le compte administratif 2020 p 34
A – Les résultats 2020 du budget principal p 34
B – Le compte administratif 2020 du budget annexe « plate-forme bois » p 39
C – Les marchés publics conclus en 2020 p 39

IV – Le nouvel exécutif 2020-2026 p 39

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
Reçu en préfecture le 04/10/2021
Affiché le
ID : 003-240300558-20210930-D2021123-DE

I – Communauté de communes : exercice des compétences, bilan 2020.

A – Rappel : les principales compétences de la communauté de communes au 31/12/2020.

1) COMPETENCES OBLIGATOIRES

A – AMENAGEMENT DE L'ESPACE POUR LA CONDUITE D'ACTIONS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ; SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE ET SCHEMA DE SECTEUR ;

- Définition de projets de territoires
- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
- Constitution d'un « PAYS » en partenariat avec d'autres EPCI

B – ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DANS LES CONDITIONS PREVUES A L'ARTICLE L.4251-17

- création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités et politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

C – GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS DANS LES CONDITIONS PREVUES A L'ARTICLE L. 211-7 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT.

C – AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE.

D – COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DES MENAGES ET DECHETS ASSIMILES.

2) COMPETENCES OPTIONNELLES

A) PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT.

- Conduite d'études, animation, réalisation d'opérations de restauration-entretien des berges et de la rivière Aumance.

B) POLITIQUE DU LOGEMENT ET CADRE DE VIE

- Définition et animation d'une charte architecturale et paysagère du Pays de Tronçais
- Etudes globales d'aménagement de bourg
- Aide à la lutte contre la précarité énergétique des logements
- Mise en œuvre d'une Opération d'Amélioration de l'Habitat et de la procédure qui pourrait lui succéder

C) POLITIQUE DU LOGEMENT SOCIAL D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET ACTION, PAR DES OPERATIONS D'INTERET COMMUNAUTAIRE, EN FAVEUR DU LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES.

- Aide aux propriétaires bailleurs privés qui conventionnent leurs logements avec l'ANAH.
- Aide aux propriétaires privés en faveur de la lutte contre l'habitat indigne et non-décent ; aide à l'autonomie et la rénovation énergétique.

D) CREATION OU AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE VOIRIE GOUDRONNEE

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
Reçu en préfecture le 04/10/2021
Affiché le
ID : 003-240300558-20210930-D2021123-DE

E) CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS ET D'EQUIPEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PREELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRE

- Transport scolaire, écoles maternelles et primaires, restauration scolaire ; accueil périscolaire avant et après la classe.

G) ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

- Mise à disposition du minibus de la communauté de communes au profit des structures à vocation sociale du Pays de Tronçais (Centre Social Rural, Maisons de Retraite, CCAS) et des associations ayant leur siège dans le Pays de Tronçais.

H) CREATION ET GESTION DES MAISONS DE SERVICE AU PUBLIC

3) COMPETENCES FACULTATIVES

A) TOURISME :

- Etudes, construction, entretien et fonctionnement des équipements touristiques du centre de tourisme « champ fossé » à St-Bonnet-Tronçais, et du centre de tourisme « Les Ecossais » à Isle et Bardais.
- Réalisation d'équipements touristiques en forêt domaniale de Tronçais en partenariat avec l'Office National des Forêts, gestionnaire de la forêt.
- Mise en place d'un réseau de sentiers de randonnée sur le périmètre de la communauté conformément à la liste ci-annexée : diagnostic initial, étude des itinéraires, signalétique correspondante et promotion par un topo guide de randonnée du Pays de Tronçais.

B) SOUTIEN AUX EVENEMENTS TOURISTIQUES, SPORTIFS, CULTURELS :

- Oxygène la bulle verte, la boucle du Pays de Tronçais, le comice agricole, les journées universitaires de Hérisson, les Menus du Terroir, le triathlon de Tronçais.
- Aide aux associations à caractère culturel et / ou sportif portant un projet soutenu par des aides départementales et / ou régionales et / ou européennes.

C) POLITIQUE PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE ET FAMILLE :

- Création ou soutien à la création d'une halte garderie itinérante sur le périmètre de la communauté de communes.
- Création ou soutien à la création d'un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) sur le périmètre de la communauté de communes.
- Mise en place d'actions d'animation de la jeunesse à l'échelle de la communauté de communes.
- Accueil de loisirs extrascolaire

D) CONTRIBUTION AU BUDGET DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ALLIER.

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
Reçu en préfecture le 04/10/2021
Affiché le
ID : 003-240300558-20210930-D2021123-DE

B – Aménagement de l'espace et développement économique.

Dans le cadre de cette compétence, la communauté de communes adhère au syndicat mixte du pays de la vallée de Montluçon et du Cher. La cotisation s'élève à 15 097,50 € en 2020 : 12 581,25 € pour l'adhésion au syndicat mixte, 1 753,75 € pour la contribution au programme Leader et 762,50 € pour la contribution au SCOT.

1 – Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

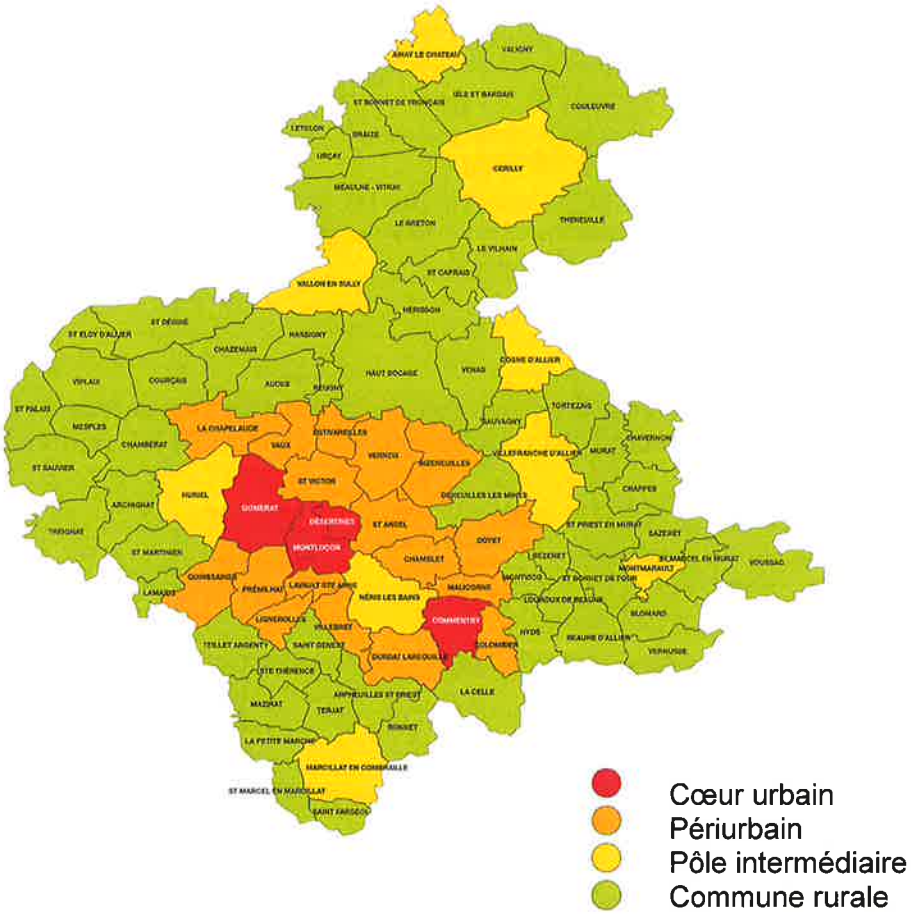

Après 6 ans d'élaboration, le SCOT a été approuvé le 18 mars 2013. Il présente le projet d'aménagement et de développement durable, qui fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements des personnes et des marchandises, de stationnement des véhicules et de régulation du trafic automobile.

Pour l'essentiel, **ce document concerne l'agglomération montluçonnaise ainsi que les 4 communes dotées d'un document d'urbanisme : Hérisson, Meaulne et Saint-Bonnet-Tronçais qui ont un Plan Local d'Urbanisme (PLU), et Isle-et-Bardais qui a un Plan d'Occupation des Sols valant PLU**. En effet, le PLU doit se conformer aux objectifs du SCOT. Les 12 autres communes de la communauté de communes restent soumises à une norme supérieure au SCOT : le Règlement National d'Urbanisme.

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
Reçu en préfecture le 04/10/2021
Affiché le
ID : 003-240300558-20210930-D2021123-DE

Suite à la refonte du livre 1er du Code de l'Urbanisme, l'année 2017 a été consacrée à la révision partielle du SCOT. Les documents peuvent être consultés à l'adresse suivante : https://vallee2.fr/le-pays-en-actions/amenagement-services-a-la-population/scot/

Aux termes de l'article 136 de la loi Alur du 24 mars 2014, **les communautés de communes** et d'agglomération **sont devenues compétentes de plein droit en matière de PLU,** document d'urbanisme en tenant lieu, et carte communale, à l'issue d'un délai de 3 ans à compter de la publication de la loi, soit **le 27 mars 2017**. Cependant, ce transfert automatique pouvait être bloqué si **au minimum 25 % des communes (4) représentant au moins 20 % de la population** (environ 1 540 habitants) s'y opposaient par délibération *ad hoc,* au plus tard 3 mois avant le 27 mars 2017. Toutes les communes se sont opposées à ce transfert automatique. En effet, en cas de transfert, la communauté de communes aurait dû assumer la mise à jour des PLU existants et, à terme, s'engager dans une démarche d'extension du PLU à l'ensemble des 15 communes. Cela aurait eu des conséquences financières, humaines et politiques lourdes à l'échelle de la communauté de commune (entre 140 000 et 215 000 €).
Cette minorité de blocage a été réitérée entre le 1er octobre 2020 et le 31 décembre 2020, pour éviter un transfert automatique de cette compétence à compter du 1er janvier 2021. Seule la commune de Valigny a voté pour la mise en place d'un PLUi.

2 – Le contrat Ambition Région

Le contrat Ambition Région a été approuvé par le conseil communautaire lors de sa réunion du 19 avril 2017 et par la Commission permanente du Conseil régional le 18 mai 2017. Il comprend les actions suivantes :

Année de Réalisation	Maîtrise d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Coût total HT	Autofinancement		Région (Contrat Ambition		Département		Etat	
2017	ComCom Tronçais	Réhabilitation des écoles de Couleuvre - St Bonnet de Tronçais - Valigny	441 000,00 €	88 200,00 €	20,00%	97 440,00 €	22,10%	94 500,00 €	21,43%	160 560,00 €	36,41%
2018-2019	ComCom Tronçais	Réhabilitation de l'école de Hérisson	615 600,00 €	123 120,00 €	20,00%	123 120,00 €	20,00%	184 680,00 €	30,00%	184 680,00 €	30,00%
2018-2019	ComCom Tronçais	Forges de Tronçais (démolition et étude - tranche 1)	3 000 000,00 €	1 551 160,00 €	51,71%	269 840,00 €	8,99%	300 000,00 €	10,00%	700 000,00 €	23,33%
2017	Commune Cérilly	Un stade pour tous	348 000,00 €	69 600,00 €	20,00%	69 600,00 €	20,00%	90 000,00 €	25,86%	104 400,00 €	30,00%
			4 404 600,00 €	**1 832 080,00 €**	**41,59%**	**560 000,00 €**	**12,71%**	**669 180,00 €**	**15,19%**	**1 149 640,00 €**	**26,10%**

Lors du conseil communautaire en date du 19 novembre 2019, un avenant au contrat Ambition Région a été adopté de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
Reçu en préfecture le 04/10/2021
Affiché le
ID : 003-240300558-20210930-D2021123-DE

Année de Réalisation	Maîtrise d'ouvrage	Intitulé du projet	Coût total HT	Région Contrat Ambition Région	
2017-2018	ComCom Tronçais	Réhabilitation des écoles de Couleuvre - St-Bonnet-Tronçais Valigny	420 476,00 €	81 321,00 €	19,34%
2019	ComCom Tronçais	Restructuration et extension de l'école de Hérisson	735 596,00 €	174 966,00 €	23,79%
2019	ComCom Tronçais	Création d'une entrée sur le site des Forges de Tronçais	288 910,00 €	34 780,00 €	12,04%
2019	ComCom Tronçais	Aménagement de l'Etag de Pirot et signalétique en forêt domaniale : 2ème tranche d'équipements en Forêt de Tronçais	202 421,00 €	31 195,00 €	15,41%
2019	ComCom Tronçais	Ecole numérique innovante et ruralité	109 762,00 €	31 323,00 €	28,54%
2018	Commune Cérilly	Un stade pour tous	34 800,00 €	69 600,00 €	20,00%
2020	Commune Cérilly	Extension du pôle médical de Cérilly et aménagement de locaux pour la Maison France Services	568 500,00 €	136 815,00 €	24,07%
TOTAL			**2 360 465,00 €**	**560 000,00 €**	**20,90%**

3 – Le contrat territoire Allier.

Le contrat qui avait fait l'objet d'un avenant en fin d'année 2016 comportait les actions suivantes Ce contrat s'est terminé en 2017 (cf. rapport d'activité 2017).

Un nouveau contrat a été signé le 28 septembre 2018, pour la période 2018-2020. Il a fait l'objet d'un avenant approuvé par le conseil communautaire lors de sa réunion du 5 décembre 2018. Il comporte les actions suivantes :

Nature des Actions	Coût H.T	Département	Comcom	Région	Etat	Autres
Aménagement de l'entrée des forges de Tronçais	65 000 €	34 435 €	45 500 €			
Etude diagnostic et positionnement stratégique du CAP Tronçais	11 700 €	3 510 €	2 340 €	5 850,00 €		
Réhabilitation du CAP Tronçais	600 000 €	210 000 €	120 000 €		210 000 €	
Etude diagnostic et positionnement stratégique des campings de Champ Fossé et des Ecossais	12 490 €	3 747 €	2 498 €	6 245,00 €		
Tronçais Forêt d'Exception – Colbert 2 ; Pirot ; observatoire de la faune	220 470 €	77 164 €	66 141 €		77 164 €	
Tronçais Forêt d'Exception – Tranche 2	150 000 €	52 500 €	45 000 €		52 500 €	
Aménagement de l'accueil de loisirs	93 236 €	27 971 €	35 242 €			30 023 €
Equipement numérique des écoles du Pays de Tronçais	90 000 €	30 000 €	60 000 €			
Fonctionnement ALSH	390 000 €	49 900 €	190 100 €			150 000 €

Lors du conseil communautaire en date 20 mars 2020, un avenant a été voté. Il se présente comme suit :

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
Reçu en préfecture le 04/10/2021
Affiché le
ID : 003-240300558-20210930-D2021123-DE

Actions	Montant inscrit au contrat	Montant après affection réservé	Montant suite à l'avenant sollicité	Solde
Tronçais Forêt d'exception - tranche 2	52 500,00	52 500,00	0,00	-52 500,00
Cap Tronçais	210 000,00	210 000,00	81 718,84	-128 281,16
Tronçais Forêt d'exception - tranche 1	77 164,50	77 164,50	112 216,46	35 051,96
Aménagement entrée des forges	19 500,00	34 435,50	94 500,00	60 064,50
Ecole de Hérisson	0,00	0,00	85 664,70	85 664,70
TOTAL	**359 164,50**	**374 100,00**	**374 100,00**	**0,00**

Force est de constater que les modifications concernent principalement l'inscription de l'école de Hérisson avec le retrait de Tronçais Forêt d'exception – tranche 2 et d'une partie de Cap Tronçais.

4 – La charte forestière de territoire – Forêt d'exception.

L'objectif du programme consiste à offrir une qualité d'accueil du public digne de son rang. Cela comprend :

- **l'accueil, l'information, l'orientation** (kiosque, signalétique directionnelle, signalétique d'information, abris, tables bancs) ;
- **la découverte de la flore et de la faune** (sentier accessible aux personnes à mobilité réduite sur une partie du périmètre de l'étang de Saint-Bonnet-Tronçais) ;
- **l'animation** en lien avec l'office de tourisme intercommunautaire de la vallée du Cœur de France.

Le programme « Forêt d'exception » associe l'ONF, la communauté de communes, les usagers de la forêt via les associations comme la Société des Amis de la Forêt de Tronçais, Allier Nature, les sociétés de pêche et de chasse, les partenaires institutionnels (Etat, Département, etc.).

Après l'obtention du label Forêt d'exception® en 2017, l'année 2019 a été marquée par l'inauguration de la futaie Colbert II et des 25 sentiers de chemins de randonnée dont celui autour de l'étang de Pirot. L'année 2020 a été marquée par le début de réflexion du renouvellement du label.

5 – Etude d'aménagement de bourg.

Depuis sa création, la communauté de communes a financé 11 études d'aménagement de bourg. Toutes les communes concernées en ont bénéficié.

6 – La commission intercommunale d'accessibilité.

- **Accessibilité des écoles (cf. page18)**

Le conseil communautaire a décidé de rendre accessible l'ensemble des écoles de chacune des communes : soit au minimum une classe par école. La mise en accessibilité des locaux comprend les cheminements extérieurs, l'accès au bâtiment et les sanitaires. Afin de lisser les investissements entre 2015 et 2018, tel que le rend possible la loi, un agenda d'accessibilité a été élaboré :

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
Reçu en préfecture le 04/10/2021
Affiché le
ID : 003-240300558-20210930-D2021123-DE

Année	2015/2016		2016/2017			2017/2018			
Groupe scolaire	Ainay	Meaulne	St-Bonnet	Couleuvre	Valigny	Braize	Hérisson	Le Brethon	Le Vilhain

Compte tenu des délais liés aux demandes de subvention et à la réalisation des travaux, le nouveau calendrier s'établit ainsi :

Année	2017/2018						2018/2019
Groupe scolaire	St-Bonnet	Couleuvre	Valigny	Braize	Le Brethon	Le Vilhain	Hérisson

Les écoles maternelle et primaire de Cérilly ont été mises en accessibilité depuis la fin d'année 2014, celles de Meaulne et Ainay-le-Château en 2015-2016. Les écoles de Valigny et Couleuvre ont été mise en accessibilité en 2018. Pour les deux écoles et la garderie de Saint-Bonnet, l'essentiel des travaux était réalisé au 31 décembre 2018. En 2020, l'enveloppe financière des nouveaux travaux a été approuvée. 444 180 € HT de travaux ont été actés pour la maternelle d'Ainay-le-Château, les écoles de Cérilly et les écoles de Meaulne-Vitray.

7 – La voie ferrée Bourges / Saint-Amand-Montrond / Montluçon.

Pas de nouveauté par rapport à 2014.

8 – Habitat

a – Programme « habiter mieux ».

L'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) accorde, au titre des travaux, une aide forfaitaire de solidarité écologique (ASE) de 1 100 €, qui peut être majorée à due concurrence des aides accordées par les collectivités locales, dans la limite d'un plafond de 1 600 €. Sont éligibles à ce programme les ménages propriétaires occupants remplissant les conditions réglementaires de ressources (plus de 26 000 ménages sont éligibles dans le département représentant 26% des propriétaires occupants de l'Allier) et réalisant des travaux permettant une amélioration d'au moins 25% de la performance énergétique du logement, attestée par une évaluation énergétique avant travaux et une évaluation projetée après travaux.

Lors de sa réunion du 18 juin 2015, le conseil communautaire a renforcé sa politique en faveur de l'habitat en instaurant les aides suivantes :

- aide à la lutte contre l'insalubrité et la dégradation des logements avec une aide de 5 % du montant des travaux plafonnés à 2 500 € / logement ;
- aide à l'autonomie et au maintien à domicile avec une aide de 10 % du montant des travaux plafonnés à 500 € / logement ;
- aide à la rénovation énergétique avec une aide forfaitaire de 1 000 € / logement contre 200 € actuellement ;
- aide à la sortie de vacance des logements situés en centre bourg avec une aide de 20 % du montant des travaux plafonnée à 2 000 € / logement ;

Ainsi, **le conseil communautaire a attribué 10 aides au titre de l'année 2020, pour un montant total de 9 838 €.**

b – Primes pour la réhabilitation des façades et logements vacants.

Depuis 2014, il ne reste plus qu'un dossier à solder.

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
Reçu en préfecture le 04/10/2021
Affiché le
ID : 003-240300558-20210930-D2021123-DE

c – Adhésion à l'ADIL.

Lors de sa réunion du 4 février 2016, le conseil a décidé d'adhérer à l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement, et particulièrement à sa mission « observatoire ».

9 –Développement économique (Cf. http://www.paysdetroncais.fr/ Economie)

a – conventionnement avec le Département pour les aides à l'immobilier d'entreprise et la redynamisation des activités commerciales de centre-bourg.

La Loi NOTRe a attribué aux communautés de communes et d'agglomération, ainsi qu'aux métropoles, la compétence de définir les régimes d'aides et d'octroyer les aides en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles.

Cependant, le Département a exercé la compétence d'aide aux entreprises pendant de nombreuses années, via principalement des subventions à l'investissement. Dans le Pays de Tronçais, 3 entreprises ont bénéficié de ces aides de 2012 à 2014, pour un montant de 129 918 € (Gel Réunion, Chêne Bois, Fromagerie Déret). Ainsi, le Département jouait un rôle important auprès des entreprises. Afin de ne pas casser ce dispositif, le Département nous propose de mettre en place une délégation partielle d'octroi des aides à l'investissement des entreprises.

Cette délégation présente deux avantages majeurs :

- elle permet de mobiliser les financements du Conseil Départemental qui peut prendre en charge jusqu'à 80 % de l'aide accordée à l'entreprise par la communauté de communes et le Département ;
- elle permet à la communauté de communes de s'appuyer sur les services départementaux et les structures d'accompagnement (consulaires, agence…) en amont (détection, vérification de l'éligibilité, réunions, visites) et en aval des projets (évaluation de l'aide, avancement du programme…).

Une convention tripartite de financement (Communauté, Département, entreprise) précisant les participations respectives est établie projet par projet. Le Département s'engage à mettre en œuvre la délégation qui lui est consentie conformément au dispositif adopté par la Communauté.

b – conventionnement avec la Région pour les aides aux très petites entreprises disposant d'un point de vente.

La loi NOTRe confère aux Régions la compétence du développement économique et la mission d'organiser les interventions des collectivités territoriales et de leurs groupements en la matière. La Région Auvergne Rhône-Alpes a établi à cette fin un Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) qui fixe le cadre de ces différentes interventions. Le Conseil régional est seul compétent depuis le 1er janvier 2016 pour définir les régimes d'aides et décider de l'octroi des aides aux entreprises dans la Région.
Cependant, dans le cas des aides aux petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services, avec point de vente, la Région intervient seulement si la communauté de communes, à travers son budget ou les fonds européens Leader, apporte un cofinancement de 10 % de l'assiette éligible. Pour ne pas priver les quelques entreprises de notre territoire qui pourraient prétendre à ces aides, le conseil communautaire a approuvé la convention pour la mise en œuvre des aides économiques dans le cadre de la loi NOTRe avec la Région. Cette convention permet à l'inverse à la communauté de communes d'autoriser la Région à subventionner les projets d'immobilier d'entreprise, comme cela a déjà été fait avec le Département.

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
Reçu en préfecture le 04/10/2021
Affiché le
ID : 003-240300558-20210930-D2021123-DE

Le plancher de la subvention régionale est fixé à 500 €. Le plafond de subvention régionale est fixé à 3 000 € soit un maximum de 30 000 € de dépenses HT. L'aide de la communauté de communes doit être cumulée avec un cofinancement de la Région. Plus largement, l'aide peut être cumulée avec d'autres aides publiques (Fonds Européens, Etat, Collectivités). L'aide de la communauté de communes est fixée à 10 % des dépenses éligibles (soit au maximum 3 000 €).

En 2018, le conseil communautaire a attribué une aide de 1 960 € à la SARL La Toque Blanche du Mitron (achat de matériel : pétrin, etc.).

c – Le renouvellement du soutien aux organismes d'accompagnement des entreprises.

Le 30 novembre 2015, le conseil avait approuvé l'adhésion, au titre de l'année 2015, à la Mission locale qui remplit une mission de service public pour l'orientation et l'insertion professionnelle et sociale des jeunes. Cette adhésion a été renouvelée pour l'année 2020 pour un montant de 2 772,50 €.

Lors de sa réunion du 30 novembre 2015, le conseil communautaire avait approuvé l'adhésion de la communauté de communes à Montluçon Initiative, et désigné la Présidente pour y siéger. Il s'agit d'une plateforme d'initiative locale, adhérente de France Initiative, 1er réseau d'accompagnement et de financement de la création d'entreprise qui regroupe, aujourd'hui, plus de 250 plateformes en France. Elle est composée de chefs d'entreprises bénévoles et de partenaires techniques qui apportent leur aide aux futurs créateurs et repreneurs d'entreprises. Le montant de la cotisation s'élève à 250 € / an.

d – Projet économique territorial.

La commission communication a réfléchi à valoriser le territoire de la communauté de communes du Pays de Tronçais à travers le secteur économique, le domaine culturel et la filière du tourisme. Lors du conseil communautaire en date du 20 mars 2019, les élus ont souhaité recourir à un prestataire extérieur pour mener cette démarche. Une première phase a été présentée lors du conseil communautaire en date du 11 juillet 2019. Une dernière phase a été présentée lors du conseil communautaire en date du 10 mars 2020. Ce projet s'inscrit dans le projet du mandat 2020-2026.

C – Développement culturel.

Suite à la réhabilitation du studio de répétition « Le Cube » à Hérisson, le bâtiment a été vendu, par l'intermédiaire d'un contrat crédit-vendeur, à la compagnie de théâtre La Belle Meunière, pour un montant de 119 000 €. Cette compagnie y crée des spectacles et des décors (cf. rapports d'activité 2009 et 2010). **La compagnie rembourse le crédit-vendeur à la communauté de communes à raison de 5 000 € / an.**

D – Protection et mise en valeur de l'environnement.

1 – Compétence « ordures ménagères ».

a – Collecte et reversement de la TEOM.

Depuis le 1er janvier 2010, la communauté de communes perçoit la taxe d'enlèvement des ordures ménagères payée par les habitants de L'Etelon, Urçay, Meaulne - Vitray et la redevance ordures ménagères payée par les redevables des 12 autres communes. Lors de la séance du 11 juillet 2019 le conseil communautaire a délibéré afin de percevoir la TEOM que le comité syndical du SICTOM du secteur de Cérilly a institué lors de sa séance du 25 juin 2019. Ainsi, la TEOM est applicable à

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
Reçu en préfecture le 04/10/2021
Affiché le
ID : 003-240300558-20210930-D2021123-DE

compter du 1er janvier 2020. Depuis le 1er janvier 2020, l'ensemble des habitants de la communauté de communes du Pays de Tronçais sont assujettis à la TEOM.

Concrètement, les syndicats de collecte et de traitement des ordures ménagères continuent à définir leurs tarifs et votent le montant des recettes dont ils ont besoin pour faire fonctionner le service. **La communauté de communes prélève ce produit et leur reverse intégralement.** C'est le principe de représentation substitution qui s'est appliqué.

En 2020, la communauté de communes a reversé aux SICTOM de Cérilly et au SICTOM de la Région Montluçonnaise, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qu'elle a perçue auprès des usagers du territoire, soit 812 947 €.

2 – Restauration entretien des berges de l'Aumance et la compétence GEMAPI.

a – L'Aumance.

Lors de sa réunion du 30 novembre 2015, le conseil a approuvé une convention triennale de financement (2016-2017-2018) avec la communauté de communes de la région de Montmarault et les autres EPCI partenaires. Il s'agit de financer un poste de technicien de rivière, cet agent sera chargé de préparer le programme de travaux. Le recrutement a eu lieu en 2018 pour une prise de fonction au 7 janvier 2019.

Par cette convention, la communauté de communes du Pays de Tronçais s'engage à verser **952 € / an** à la communauté de communes de la région de Montmarault (la répartition des cotisations entre EPCI se fait à partir du coût du poste (30 000 €), déduction faite des subventions de l'Agence de l'eau et du Département (24 000 €). Les 6 000 € restants sont répartis entre les EPCI en fonction de leur population.

Depuis le 1er janvier 2019, une chargée de mission rivière a été recrutée par la communauté de communes Commentry-Monmarault afin de mettre en œuvre le contrat de territoire « œil-Aumance » (gestion des berges, des embacles, ouvrages). La communauté de communes du Pays de Tronçais contribue au financement du poste.

b – La GEMAPI.

Cf. rapport d'activité 2017.

E – Compétence tourisme.

L'action de la communauté de communes s'articule autour de 3 axes :

- renforcer la qualité de l'accueil en forêt domaniale ;
- requalifier les infrastructures d'hébergement et des bases de loisirs ;
- améliorer l'animation, la coopération des acteurs et la gestion des équipements.

1 – L'office de tourisme.

Bras armé de la communauté de communes pour l'animation, l'office de tourisme assume les missions d'accueil, d'information, d'animation et de promotion touristique adaptées à son classement. Son intervention s'effectue dans le cadre d'une convention d'objectifs qui a pris effet le 1er janvier 2010.

Lors de sa réunion du 28 septembre 2017, le conseil communautaire a approuvé la création d'un « Office de Tourisme Intercommunautaire (OTI) de la Vallée du Cœur de France » sous forme

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
Reçu en préfecture le 04/10/2021
Affiché le
ID : 003-240300558-20210930-D2021123-DE

associative afin de permettre le regroupement des structures d'accueil, d'information et de promotion touristique des EPCI composant le territoire du PETR. L'OTI regroupe les anciens offices de tourisme de Montluçon, de Marcillat-en-Combraille et du Pays de Tronçais. Il inclut également la communauté de communes du Val de Cher. L'OTI a pris la suite de l'office tourisme Aumance Tronçais à compter du 1er janvier 2018, et la communauté de communes lui a versé une subvention annuelle de 50 014,50 €, en 2020, soit une contribution moyenne par habitant de 6,50 €.
Son budget de fonctionnement s'élève à 638 226 €, dont 408 813 € pour la masse salariale (source : bilan comptable de l'OTI 2020 transmis à la communauté de communes le 21/04/2020).

2 – Le Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique.

Le SMAT a été dissout et ses équipements (centres de tourisme, cap Tronçais) ont été repris par la communauté de communes du Pays de Tronçais. Le Cap Tronçais (ancien CPIE) est loué au patronage laïque de Montluçon. Les centres de tourisme sont gérés par l'Association du Pays de Tronçais.

En 2019, les élus ont réfléchi à une possible délégation de services publics sur la gestion des deux centres de tourisme. Après plusieurs réunions et la réception des offres, la délégation de services publics n'a pas abouti. En 2020, une enveloppe de 330 000 € HT a été approuvée pour la réalisation des travaux dans les campings.

Concernant le Cap Tronçais, une étude d'opportunité et de faisabilité a fait l'objet d'une restitution le 24 mai 2019. Cette étude prend en compte les aspects techniques et financiers du projet d'exploitation du site. Elle permet de déterminer le montant des investissements nécessaires à la mise aux normes du site. Par ailleurs, elle définit différents scénarios d'exploitation.

Lors de sa séance du 10 décembre 2020, le conseil a décidé d'inscrire les travaux de ces centres de tourisme et du CAP Tronçais dans le contrat d'aménagement touristique avec le Département faisant suite à la disssolution du SMAT.

3 – Le soutien aux évènements majeurs.

Comme chaque année, la communauté de communes a financé la Boucle de Tronçais (6 450 €), le Petit Bastringue (1 000 €) ou encore l'Association des amis des pèlerins de Saint-Jacques (250 €).

Par ailleurs, dans le cadre de sa compétence « Aide aux associations à caractère culturel et / ou sportif portant un projet d'intérêt communautaire », la communauté de communes a attribué une aide de 500 € à l'association DomaineM pour son action en faveur du développement culturel dans le Pays de Tronçais. En outre, le comité des fêtes de Hérisson (500 €), le Bistrot culture (250 €) et Polymorphe corp (1 000 €) ont également perçu des subventions en 2020.

Pour mémoire, sont d'intérêt communautaire les projets d'associations à caractère culturel et / ou sportif, dont le projet est déclaré éligible aux aides régionales par le conseil culturel territorial et / ou aux aides européennes par le groupe d'action locale. Lors da sa réunion du 26 mai 2016, le conseil communautaire a précisé les modalités d'aides financières aux associations comme suit :

- enveloppe annuelle de 6 000 € (montant maximal) ;
- liste de pièces à fournir obligatoirement par l'association : le descriptif détaillé de la manifestation : objectifs, nombre prévisionnel et provenance des participants, dates et lieux ; le budget prévisionnel en dépenses et en recettes faisant apparaître les partenaires financiers, la part d'autofinancement et le montant de l'aide sollicitée auprès de la communauté de communes ; le bilan financier de la précédente édition le cas échéant ; le récépissé de déclaration de l'association en Préfecture ; un relevé d'identité bancaire ; le

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
Reçu en préfecture le 04/10/2021
Affiché le
ID : 003-240300558-20210930-D2021123-DE

compte de résultat de l'année n-1 de l'association, faisant apparaître la trésorerie disponible ;

- rédaction systématique d'un accusé de réception suite au dépôt des demandes ;
- date limite de dépôt de la demande avant le 28 février de l'année ;
- réunion de la commission durant la 1ère quinzaine de mars afin d'examiner les dossiers et émettre ses propositions au conseil communautaire.

4 - Les forges de Tronçais.

Le conseil communautaire a décidé, lors de sa réunion du 23 mars 2017, de vendre la partie industrielle récente des forges de Tronçais (bâtiments et terrains situés entre le canal et la ligne forestière du Vieux Morat, parcelles B 708, B 765, B 1290 partiellement, B 729, B 1102, B 1103, B1104, B1106, B 1107 à la société PIM PARTICIPATIONS, dont le siège social se situe à La Pacaudière 03360 BRAIZE, n° SIRET 421 305 210 00054. L'acte de vente a été signé en 2019 pour un montant de 120 000 €.

La communauté de communes ne dispose que d'un portail d'un mètre de large pour entrer par l'avenue Nicolas Rambourg (route départementale). Quant à l'accès par l'arrière du site, il se fait par une piste forestière. Par conséquent, la communauté de communes doit créer une entrée sur l'avenue Nicolas Rambourg afin de libérer une partie des produits de la vente (44 000 €) qui sont sous séquestre.

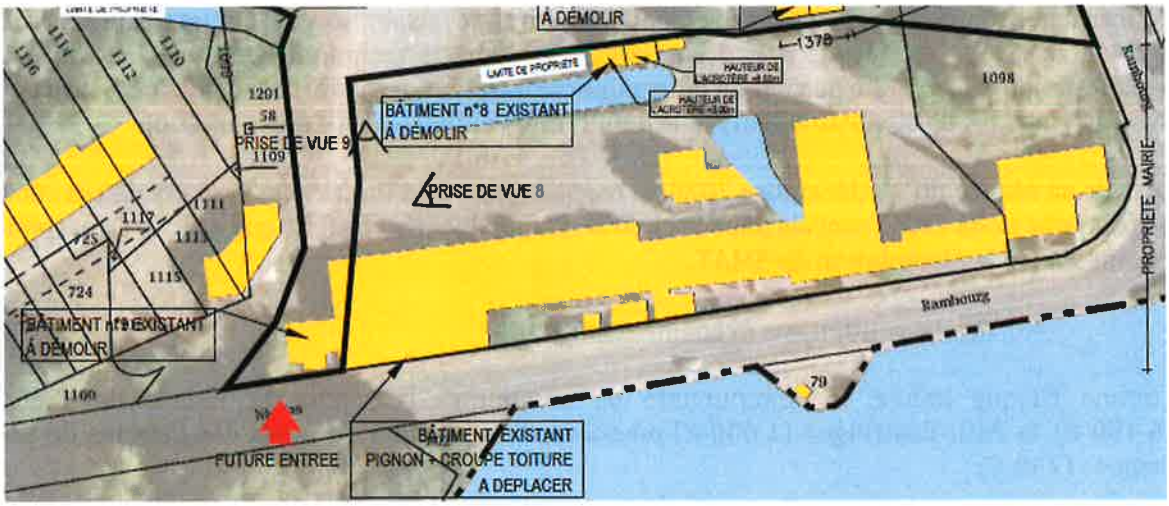

Pour créer une entrée, il faut détruire une partie des bâtiments, après accord de l'Architecte des Bâtiments de France. Des discussions sont en cours avec ce dernier.

5 – Restauration du petit patrimoine.

En 2020, la communauté de communes n'a pas financé de chantier de jeunes internationaux puisqu'avec la crise sanitaire, aucune restauration n'a pu se tenir.

F – Enfance jeunesse.

1 – Les partenariats de la communauté de communes.

L'intervention de la communauté de communes se concrétise par un partenariat avec 2 structures, dans le cadre du contrat enfance jeunesse 2014-2017 :

- le **centre social de Meaulne** pour le Relais Assistantes Maternelles (RAM) dont dépendent 12 des 15 communes, et les actions d'animation de la jeunesse. Depuis le

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
Reçu en préfecture le 04/10/2021
Affiché le
ID : 003-240300558-20210930-D2021123-DE

1er juillet 2019, la communauté de communes du Pays de Tronçais ne conventionne plus avec le centre social de Meaulne ;

- le **centre social de Lurcy-Lévis** pour le RAM dont dépendent les communes de Couleuvre, Valigny et Isle-et-Bardais.

En 2020, le centre social de Meaulne a reçu une subvention de 3 281,88 € et le centre social de Lurçy-Lévis une aide de 2081,84 €.

2 – Les transports.

a – La jeunesse.

La communauté de communes met à disposition des associations (en priorité les associations intervenant en faveur de l'enfance jeunesse) deux minibus de 9 places. Ces véhicules sont mis à disposition gratuitement. Il suffit seulement de payer le carburant consommé. Les minibus parcourent en moyenne **20 000 kilomètres** / an et répondent à un vrai besoin.

b – Les Restos du Cœur.

L'association locale Les Restos du Cœur utilise un minibus **deux demi-journées par semaine**, pour assurer le transport des bénéficiaires ne pouvant pas se déplacer par leurs propres moyens.

C – Le cas de la crise sanitaire.

Avec la crise sanitaire un usage conditionné a été mis en place. Lors de sa séance du 10 septembre 2020, cette utilisation a été interrompue à toute personne physique ou morale. Deux dérogations ont été autorisées pour les maisons de retraite du territoire intercommunale et le collège François PERON de Cérilly.

3 – Oxygène.

Avec la crise sanitaire, la manifestation Oxygène n'a pas pu se tenir.

G – La voirie.

Depuis le 1er avril 2013, la communauté de communes exerce la compétence voirie. Elle intervient sur toutes les voies communales ou rurales revêtues et ouvertes à la circulation du public, soit **470 kilomètres**. En matière de fonctionnement, il s'agit des dépenses de bouchage des nids de poule, de broyage, de marquage au sol. Selon les communes, ces travaux sont réalisés en régie ou bien dans le cadre de marchés publics avec des entreprises. **Les charges de fonctionnement liées à la voirie [salaire des personnels, fournitures, prestations réalisées par les entreprises (broyage, fauchage, petit entretien), contribution au syndicat de voirie] s'élèvent, en 2020, à 565 196 €.**

En matière d'investissement, la communauté de communes a réalisé les dépenses suivantes en 2020 :

	TOTAL	TRAVAUX	Maîtrise d'œuvre et études
AINAY	137 936	135 923	2 013
BRAIZE	18 281	18 281	0
CERILLY	111 682	109 582	2 100
HERISSON	9 485	7 613	1 872

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
Reçu en préfecture le 04/10/2021
Affiché le
ID : 003-240300558-20210930-D2021123-DE

ISLE ET BARDAIS	2 263	2 263	0
LE BRETHON	74 233	74 233	0
LETELON	39 452	39 452	0
LE VILHAIN	51 984	51 984	0
MEAULNE VITRAY	146 880	146 880	0
ST BONNET	551	551	0
ST CAPRAIS	38 582	38 582	0
URCAY	50 261	50 261	0
TOTAL	**681 590**	**675 605**	**5 985**

*Pour les communes de Couleuvre, Theneuille et Valigny, les dépenses de voirie se traduisent par une contribution au syndicat de voirie d'Ygrande. Il s'agit donc d'une dépense de fonctionnement.

	SYNDICAT YGRANDE			
	COTISATION	**ENTRETIEN**	**TRAVAUX sub déduite**	**TRAVAUX réalisés**
COULEUVRE	6 500	23 929	2 274	32 703
THENEUILLE	4 251	19 457	47 300	71 008
VALIGNY	5 626	18 201	20 296	44 123
TOTAL	16 377	61 587	69 870	147 834

Pour financer ces dépenses, **la communauté de communes bénéficie d'une attribution de compensation versée par les communes** (cf. ci-après), de subventions, et elle utilise ses fonds propres.

H – Les écoles.

Ainay-le-Château	école maternelle
	école élémentaire
Braize	école élémentaire
Cérilly	école maternelle Les Tourterelles
	école élémentaire Charles Louis Philippe
*Couleuvre**	*école maternelle (SIRP - RPI avec Valigny)*
	école élémentaire
*Hérisson**	*école maternelle*
	école élémentaire
Le Brethon	école élémentaire Jean-Charles Varennes

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
Reçu en préfecture le 04/10/2021
Affiché le
ID : 003-240300558-20210930-D2021123-DE

Le Vilhain	école maternelle
Meaulne	école maternelle et élémentaire
Saint-Bonnet-Tronçais	école maternelle
	école élémentaire (RPI avec Braize)
*Valigny**	*école élémentaire*

Les écoles de Couleuvre / Valigny et de Hérisson sont mentionnées pour information. Leur gestion ne relève pas de la communauté de communes mais du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de Couleuvre Valigny d'une part, et du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de Hérisson - Louroux Hodement – Venas d'autre part. La communauté de communes est représentée par des délégués au sein du comité syndical du SIRP. La communauté de communes n'aurait à gérer ces écoles directement que si ces SIRP venaient à être supprimés. Au total, en 2020, **443 élèves sont scolarisés en maternelle et élémentaire dans le Pays de Tronçais**. En 2020, la communauté de communes a dépensé 1 447 031,31 € pour les écoles (fonctionnement et investissement).

1 – Les travaux (investissement, hors remboursement du capital des emprunts).

Depuis le 1er avril 2013, la communauté de communes exerce la compétence école. Elle intervient sur toutes les écoles, y compris celles de Couleuvre, Valigny et Hérisson. En matière d'investissement, la communauté de communes a réalisé, en 2020, les dépenses d'investissement suivantes :

COMMUNES	Dépenses d'investissement (travaux, mobilier, informatique) en €
AINAY	11 222,59
BRAIZE	2 964,00
CERILLY	0
COULEUVRE	3 958,33
HERISSON	89 489,96
LE BRETHON	3 565,58
LE VILHAIN	2 582,42
MEAULNE	14 914,38
ST BONNET	7 002,77
VALIGNY	11 149,21
TOTAL	**146 849,24**

2 – Le fonctionnement.

Les charges de fonctionnement relatives à la compétence école se sont élevées à 1 270 804,39 € en 2020, dont 708 128,04 € pour le personnel.

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
Reçu en préfecture le 04/10/2021
Affiché le
ID : 003-240300558-20210930-D2021123-DE

3 – Le soutien aux réseaux ruraux d'Education.

Cf. rapport d'activité 2017

I – L'accueil de loisirs sans hébergement.

L'année 2018/2019 a été marquée par le retour à la semaine de 4 jours. Afin de proposer une offre de garde aux familles le mercredi mais aussi pendant les vacances, la communauté de communes a créé un accueil de loisirs extrascolaire, qui a ouvert ses portes le mercredi 5 septembre 2018 dans les locaux de la Ferme de l'Etang, à Saint-Bonnet-Tronçais.

L'année 2020 a donc marqué la 2ème année d'ouverture, or, la pandémie a fortement marqué la fréquentation. En 2020, la moyenne s'établit ainsi :

- 24 enfants pendant les vacances de février 2020 ;
- 0 enfants pendant les vacances de printemps 2020 puisque l'ALSH n'accueillait que les enfants de personnels indispensables à la crise ;
- 28 enfants en juillet 2020 ;
- 24 enfants en août 2020 ;
- au cours des mercredis d'ouverture en 2020, aucune moyenne ne peut être calculée puisque un grand nombre de mercredis ont été ouverts pour les enfants de personnels indispensables à la crise sanitaire.

Les enfants sont encadrés par une équipe de 4 animatrices.

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
Reçu en préfecture le 04/10/2021
Affiché le
ID : 003-240300558-20210930-D2021123-DE

II – Fonctionnement de la communauté de communes.

A – Le conseil communautaire.

Le conseil communautaire a tenu **8 réunions**. Les comptes-rendus des réunions du conseil communautaire sont accessibles, en ligne, sur le site : http://www.paysdetroncais.fr/ (rubrique « COM DE COM / Publications / Délibérations). Voici la liste des délibérations de l'année 2020 :

DATE	*DELIBERATION*	*OBJET*
06/02/2020	D2020-01	Orientations budgétaires 2020
06/02/2020	D2020-02	Demande de subvention départementale pour les travaux de voirie 2020
06/02/2020	D2020-03	Habiter mieux : attribution de trois aides
06/02/2020	D2020-04	Fixation des tarifs des prestations fournies par l'Association du Pays de Tronçais
06/02/2020	D2020-05	Désignation des délégués de la communauté de communes au sein de l'Association du Pays de Tronçais
06/02/2020	D2020-06	Approbation d'un contrat de quasi-régie relatif à la gestion des centres de tourisme de Champ Fossé et des Ecossais
06/02/2020	D2020-07	Taux d'avancement de grade
06/02/2020	D2020-08	Aides aux petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente : SAS DORANGEVILLE à Ainay le Château
06/02/2020	D2020-09	Mise à la réforme du matériel informatique
06/02/2020	D2020-10	Avis sur le nouveau mode de désignations des délégués du Sictom de la Région montluçonnaise
06/02/2020	D2020-11	Motion ADM03/AMR03 - Réorganisation des services locaux de la direction Générales des Finances Publiques du Département de l'Allier
06/02/2020	D2020-12	Désignation des délégués de la communauté de communes au sein de l'Association du Pays de Tronçais
10/03/2020	D2020-13	Compte de gestion du budget principal
10/03/2020	D2020-14	Compte de gestion du budget annexe plate-forme bois

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
Reçu en préfecture le 04/10/2021
Affiché le
ID : 003-240300558-20210930-D2021123-DE

10/03/2020	D2020-15	Compte administratif du budget principal
10/03/2020	D2020-16	Compte administratif du budget annexe plate-forme bois
10/03/2020	D2020-17	Affectation des résultats 2019 au budget principal primitif 2020
10/03/2020	D2020-18	Affectation des résultats 2019 au budget annexe primitif plate-forme bois 2020
10/03/2020	D2020-19	Budget principal primitif 2020
10/03/2020	D2020-20	Budget annexe plate-forme bois 2020
10/03/2020	D2020-21	Taux d'imposition 2020
10/03/2020	D2020-22	Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour la création d'un préau à l'accueil de loisirs
10/03/2020	D2020-23	Habiter mieux : attribution de deux aides
10/03/2020	D2020-24	Habiter mieux : annulation d'une aide
10/03/2020	D2020-25	Fonds de concours à la mairie de Le Brethon
10/03/2020	D2020-26	Attribution d'une subvention au comité d'organisation « Sur les Routes du Bourbonnais »
10/03/2020	D2020-27	Création d'un poste de technicien territorial à temps complet
10/03/2020	D2020-28	Mise à jour du Régime Indemnitaire lié aux fonctions sujétions Expertise et Expérience Professionnelle
10/03/2020	D2020-29	Mis à jour du règlement du Compte Epargne Temps (CET)°
10/03/2020	D2020-30	Annulation du fonds de concours à la commune de Saint-Caprais pour la rénovation de sa salle polyvalente
10/03/2020	D2020-31	Contrat de quasi-régie avec l'Association du Pays de Tronçais : communication du compte-rendu annuel 2019 et du rapport pluriannuel d'activité
10/03/2020	D2020-32	Prise en charge des travaux déjà effectués sur un mur de soutènement sur la commune de le Brethon

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
Reçu en préfecture le 04/10/2021
Affiché le
ID : 003-240300558-20210930-D2021123-DE

10/03/2020	D2020-33	Convention avec Orange relative au déplacement en souterrain des réseaux de communications électroniques sur le chemin des Assences à Cérilly
10/03/2020	D2020-34	Parcours permanents Pépit : convention de partenariat financier pour le parcours d'Isle et Bardais
10/03/2020	D2020-35	Parcours permanents Pépit : convention pour le renouvellement de matériel des parcours d'Ainay-le-Château, Hérisson et Meaulne-Vitray
10/03/2020	D2020-36	Projet de valorisation du Pays de Tronçais
16/06/2020	D2020-37	Huis-clos
16/06/2020	D2020-38	Compte rendu des décisions prises par la Présidente durant l'état d'urgence sanitaire
16/06/2020	D2020-39	Utilisation du Compte Personnel de Formation
16/06/2020	D2020-40	Prise en charge des frais annexes liés aux formations
16/06/2020	D2020-41	Mise en place d'un règlement de formation
16/06/2020	D2020-42	Mise en place de la journée de solidarité
16/06/2020	D2020-43	Mise en place des cycles de travail
16/06/2020	D2020-44	Mise en place du télétravail
16/06/2020	D2020-45	Mise en place d'autorisations spéciales d'absences
16/06/2020	D2020-46	Prise en charge des repas des agents des écoles et de l'ALSH
16/06/2020	D2020-47	Prise en charge des frais afférents aux missions des agents communautaires (hors formation)
16/06/2020	D2020-48	Mise en place du Règlement Intérieur du personnel
16/06/2020	D2020-49	Modification de l'organigramme
16/06/2020	D2020-50	Mise en place d'un Guide des procédures internes des marchés publics

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
Reçu en préfecture le 04/10/2021
Affiché le
ID : 003-240300558-20210930-D2021123-DE

16/06/2020	D2020-51	Taux d'enlèvement des ordures ménagères des communes relevant du SICTOM de la Région montluçonnaise
16/06/2020	D2020-52	Taux d'enlèvement des ordures ménagères des communes relevant du SICTOM du secteur de Cérilly
16/06/2020	D2020-53	Campagne rythmes scolaires - rentrée 2020
16/06/2020	D2020-54	Fonds de concours à la commune de Meaulne - Vitray
16/06/2020	D2020-55	Attributuion d'une subvention "Habiter mieux"
16/06/2020	D2020-56	Décision modificative n°1 du budget principal
16/06/2020	D2020-57	Création d'un poste d'ATSEM à l'école maternelle d'Ainay le Château
20/03/2019	D2020-58	Création d'un poste d'adjoint technique à l'école élémentaire de Le Brethon
15/07/2020	D2020-59 Bis	Election du Président
15/07/2020	D2020-60 Bis	Détermination du nombre de Vice-présidents et des autres membres du bureau
15/07/2020	D2020-61 Bis	Election du 1er Vice-président
15/07/2020	D2020-62 Bis	Election du 2ème Vice-président
15/07/2020	D2020-63 Bis	Election du 3ème Vice-président
15/07/2020	D2020-64 Bis	Election du 4ème Vice-président
15/07/2020	D2020-65 Bis	Election du 5ème Vice-président
15/07/2020	D2020-66 Bis	Election du 6ème Vice-président
15/07/2020	D2020-67 Bis	Election du 7ème Vice-président
15/07/2020	D2020-68 Bis	Election du 1er membre du bureau non Vice-président
15/07/2020	D2020-69 Bis	Election du 2ème membre du bureau non Vice-président
15/07/2020	D2020-70 Bis	Election du 3ème membre du bureau non Vice-président

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
Reçu en préfecture le 04/10/2021
Affiché le
ID : 003-240300558-20210930-D2021123-DE

15/07/2020	D2020-71 Bis	Lecture de la Charte de l'élu local
23/07/2020	D2020-72	Délégations de pouvoir du conseil communautaire au Président
23/07/2020	D2020-73	Indemnités de fonction du président, des Vice-Présidents et des autres membres du bureau
23/07/2020	D2020-74	Création et élection des membres de la Commission d'Appels d'Offres
23/07/2020	D2020-75	Création et élection des membres de la commission de délégations de Service Public
23/07/2020	D2020-76	Création et élection des membres de la commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
23/07/2020	D2020-77	Création et élection des membres de la Commission "école/accueil de loisirs sans hébergement"
23/07/2020	D2020-78	Création et élection des membres de la Commission "voirie /urbanisme"
23/07/2020	D2020-79	Création et élection des membres de la Commission "Finances et moyens généraux"
23/07/2020	D2020-80	Création et élection des membres de la Commission "Développement économique, Agriculture et Filière bois"
23/07/2020	D2020-81	Création et élection des membres de la Commission "Affaires Sociales, Vie Associative et Sports"
23/07/2020	D2020-82	Création et élection des membres de la Commission "Tourisme et Communication "
23/07/2020	D2020-83	Création et élection des membres de la Commission "Culture, Patrimoine et Environnement"
23/07/2020	D2020-84	Création de la Commission Intercommunale des impôts locaux
23/07/2020	D2020-85	Proposition de commissaires membres de la Commission Intercommunale des impôts locaux
23/07/2020	D2020-86	Création de la Commission Intercommunale pour l'accessibilité
23/07/2020	D2020-87	Désignation des représentants de la communauté de communes au sein du SICTOM du secteur de Cérilly
23/07/2020	D2020-88	Désignation des représentants de la communauté de communes au sein du Sictom de la Région Montluçonnaise

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
Reçu en préfecture le 04/10/2021
Affiché le
ID : 003-240300558-20210930-D2021123-DE

23/07/2020	D2020-89	Désignation des représentants de la communauté de communes au sein du syndicat mixte de création et d'entretien des chemins des communes de la région de Bourbon l'Archambault (dit Syndicat de voirie d'Ygrande)
23/07/2020	D2020-90	Désignation des représentants de la communauté de communes au sein du Syndicat Intercommunal de Regroupement pédagogique de Hérisson, Louroux-Hodement,Venas
23/07/2020	D2020-91	Désignation des représentants de la communauté de communes au sein du Syndicat Intercommunal de Regroupement pédagogique de Couleuvre Valigny
23/07/2020	D2020-92	Désignation des représentants de la communauté de communes au sein du Syndicat Intercommunal d'Equipement Scolaire et Sportif du secteur scolaire du collège de Vallon en Sully
23/07/2020	D2020-93	Désignation des représentants de la communauté de communes au sein du Conseil d'administration de l'Office de Tourisme Intercommunautaire (OTI) de la Vallée du Cœur de France
23/07/2020	D2020-94	Désignation des représentants de la communauté de communes au sein du Comité départemental de tourisme de l'Allier
23/07/2020	D2020-95	Désignation des représentants de la communauté de communes à l'Assemblée Générale de l'Association du Pays de Tronçais
23/07/2020	D2020-96	Désignation des représentants de la communauté de communes au sein de l'Assemblée des Communautés de France
23/07/2020	D2020-97	Désignation du représentant de la communauté de communes au sein du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Spécialisé d'Ainay le Château
23/07/2020	D2020-98	Désignation des représentants de la communauté de communes au sein de l'Assemblée Générale du Centre Social du Pays de Tronçais Val de Cher
23/07/2020	D2020-99	Désignation du représentant de la communauté de communes au sein de l'Assemblée Générale du Centre Social de Lurcy-Lévis
23/07/2020	D2020-100	Désignation des représentants de la communauté de communes au sein du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays (PETR) de la Vallée de Montluçon et du Cher
23/07/2020	D2020-101	Désignation des représentants de la communauté de communes au sein de la Commission de concertation de la Conférence des Maires du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays (PETR) de la Vallée de Montluçon et du Cher

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
Reçu en préfecture le 04/10/2021
Affiché le
ID : 003-240300558-20210930-D2021123-DE

23/07/2020	D2020-102	Désignation d'un représentant de la communauté de communes au sein du Comité de suivi de cohérence territoriale (SCoT) du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays (PETR) de la Vallée de Montluçon et du Cher
23/07/2020	D2020-103	Désignation d'un représentant de la communauté de communes au sein du Comité de programmation du GAL Leader du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays (PETR) de la Vallée de Montluçon et du Cher
23/07/2020	D2020-104	Désignation d'un représentant de la communauté de communes au sein du Comité de programmation du Comité de Bassin d'emploi du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays (PETR) de la Vallée de Montluçon et du Cher
23/07/2020	D2020-105	Désignation des représentants de la communauté de communes au sein du Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier (SDE03)
23/07/2020	D2020-106	Désignation d'un représentant de la communauté de communes au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS)
23/07/2020	D2020-107	Désignation d'un représentant de la communauté de communes pour siéger à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)
23/07/2020	D2020-108	Désignation d'un représentant à la communauté de communes pour siéger au sein du Comité Syndical du Syndicat du Canal du Berry
23/07/2020	D2020-109	Désignation d'un correspondant de Sécurité routière
23/07/2020	D2020-110	Désignation d'un représentant de la communauté de communes au sein de l'Agence Technique Départementale de l'Allier (ATDA)
23/07/2020	D2020-111	Tableau des effectifs
23/07/2020	D2020-112	Désignation du conseil communautaire au Président pour le recrutement d'agents contractuels
23/07/2020	D2020-113	Délégations du conseil communautaire au Président pour effectuer les démarches administratives de la rénovation de deux murs de soutènement
10/09/2020	D2020-114	Composition de la commission des affaires sociales
10/09/2020	D2020-115	Décision modificative n°2 du budget principal
10/09/2020	D2020-116	Mise à jour du Compte Epargne Temps (CET)

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
Reçu en préfecture le 04/10/2021
Affiché le
ID : 003-240300558-20210930-D2021123-DE

10/09/2020	D2020-117	Création d'un poste d'adjoint d'animation à l'école élémentaire d'Ainay
10/09/2020	D2020-118	Création d'un poste d'adjoint technique et suppression d'un poste d'ATSEM à l'école maternelle d'Ainay le Château
10/09/2020	D2020-119	Création d'un poste d'adjoint administratif
10/09/2020	D2020-120	Travaux dans les écoles
10/09/2020	D2020-121	Fonds de concours à la commune de Braize
10/09/2020	D2020-122	Fonds de concours à la commune de Saint Bonnet Tronçais
10/09/2020	D2020-123	Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales – Répartition dérogatoire dite « libre »
10/09/2020	D2020-124	Habiter mieux : annulation d'une aide
10/09/2020	D2020-125	Demandes de subventions – amendes de police
10/09/2020	D2020-126	Créances éteintes
10/09/2020	D2020-127	Utilisation des minibus
10/09/2020	D2020-128	Travaux dans les écoles
10/09/2020	D2020-129	Utilisation des minibus
15/10/2020	D2020-130	Rapport d'activité 2019 de la communauté de communes
15/10/2020	D2020-131	Modification du règlement des fonds de concours
15/10/2020	D2020-132	Fonds de concours à la commune de Saint-Bonnet-Tronçais
15/10/2020	D2020-133	Fonds de concours à la commune de Theneuille
15/10/2020	D2020-134	Attribution d'une aide du programme « Habiter-Mieux »
15/10/2020	D2020-135	Aides économiques aux entreprises
15/10/2020	D2020-136	Attribution d'une subvention à l'association des Amis du Chemin de Saint-Jacques en Auvergne

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
Reçu en préfecture le 04/10/2021
Affiché le
ID : 003-240300558-20210930-D2021123-DE

15/10/2020	D2020-137	Attribution d'une subvention au comité des fêtes de Hérisson
15/10/2020	D2020-138	Attribution d'une subvention à l'association DomaineM
15/10/2020	D2020-139	Attribution d'une subvention à l'association Polymorphe Corp
15/10/2020	D2020-140	Attribution d'une subvention à l'association Le P'tit Bastringue
15/10/2020	D2020-141	Attribution d'une subvention à l'association Le Bistrot culture
15/10/2020	D2020-142	Annulation d'une subvention au comité d'organisation Sur les Routes du Bourbonnais
15/10/2020	D2020-143	Suppression d'un poste d'ATSEM à temps non complet
15/10/2020	D2020-144	Suppression d'un poste d'adjoint technique à temps complet
15/10/2020	D2020-145	Tableau des effectifs
15/10/2020	D2020-146	Conventions de mise à disposition de services
15/10/2020	D2020-147	Règlement intérieur des Assemblées
15/10/2020	D2020-148	Elaboration d'un pacte de gouvernance
15/10/2020	D2020-149	Droit à la formation individuelle adaptée aux fonctions des élus
15/10/2020	D2020-150	Décision modificative n°3 du budget principal
15/10/2020	D2020-151	Admission en non-valeur
15/10/2020	D2020-152	Avenant au Procès-Verbal constatant la mise à disposition des sentiers de randonnées dans le cadre du transfert de la compétence « tourisme » à la communauté de communes du Pays de Tronçais : PR n°6 Randonnée du Moulin de Doure
15/10/2020	D2020-153	Plu intercommunal
15/10/2020	D2020-154	Convention avec l'ONF : Mise à disposition d'éco-compteurs – Forêt domaniale de Tronçais
10/12/2020	D2020-179	Huis-clos

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
Reçu en préfecture le 04/10/2021
Affiché le
ID : 003-240300558-20210930-D2021123-DE

10/12/2020	D2020-180	Compte-rendu des décisions prises par le Président
10/12/2020	D2020-181 BIS	Attribution de trois aides « Habiter-Mieux »
10/12/2020	D2020-182	Admissions en non-valeur
10/12/2020	D2020-183	Créances éteintes
10/12/2020	D2020-184	Tarifs des services périscolaires et extrascolaires 2021
10/12/2020	D2020-185	Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021
10/12/2020	D2020-186	Elaboration d'un pacte de gouvernance
10/12/2020	D2020-187	Fonds de concours à la commune d'Urçay
10/12/2020	D2020-188	Fonds de concours à la commune de Cérilly
10/12/2020	D2020-189	Fonds de concours à la commune de Cérilly
10/12/2020	D2020-190	Fonds de concours à la commune de Hérisson
10/12/2020	D2020-191	Fonds de concours à la commune de Valigny
10/12/2020	D2020-192	Renouvellement signalisation A71
10/12/2020	D2020-193	Travaux Cap Tronçais
10/12/2020	D2020-194	Loyer du Patronage de l'enseignement laïque de Montluçon au Cap Tronçais
10/12/2020	D2020-195	Travaux dans les campings de Champ Fossé et des Ecossais et sur les plages
10/12/2020	D2020-196	Attribution d'une subvention à l'Association du Pays de Tronçais
10/12/2020	D2020-197	Plan de relance : demande de subventions – travaux de voirie
10/12/2020	D2020-198	Décision modificative n°4 du budget principal
10/12/2020	D2020-199	Création d'un poste d'adjoint technique

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
Reçu en préfecture le 04/10/2021
Affiché le
ID : 003-240300558-20210930-D2021123-DE

10/12/2020	D2020-200	Création d'un poste d'adjoint technique
10/12/2020	D2020-201	Avenant aux conventions de mise à disposition de services des communes d'Isle-et-Bardais et de Le Brethon
10/12/2020	D2020-202	Parcours Pépit – Cérilly
10/12/2020	D2020-203	Soutien aux EHPAD du Pays de Tronçais

B – Le renforcement de coopération intercommunale.

1 – Transferts de compétences à la communauté de communes.

Lors de sa réunion du 20 décembre 2017, le conseil communautaire a décidé de solliciter auprès des communes le transfert des compétences accueil de loisirs extrascolaire et équipements sportifs d'intérêt communautaire. Ce dernier étant limité aux parcours permanents de course d'orientation.

L'année 2018 a été marquée par le transfert effectif de ces deux compétences. Lors de sa réunion du 5 juillet 2018, compte tenu de l'absence de charges relatives aux compétences transférées dans les comptes administratifs des communes, les élus de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées ont décidé de ne pas modifier le montant des charges transférées, et donc indirectement de maintenir les attributions de compensation à leur niveau antérieur (délibération n°2016-88 du 20 octobre 2016).

En 2020, la CLECT s'est réunie pour élire son nouveau Président. Les attributions de compensation n'ont pas été amenées à évoluer.

2 – Les attributions de compensation versées par les communes à la communauté de communes suites aux divers transferts de charges.

ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2019

Fiscalité professionnelle (FPU) perçue par la commune en 2012 – charges de voirie et d'école transférées à la communauté de communes = attribution de compensation (qui peut être positive si la commune percevait plus de FPU qu'elle n'a transféré de charges ou négative si la commune percevait moins de FPU qu'elle n'a transféré de charges).

	AINAY	BRAIZE	CERILLY	COULEUVRE	HERISSON	ISLE BARDAIS	LE BRETHON	LE VILHAIN	L'ETELON	MEAULNE	ST BONNET	ST CAPRAIS	THENEUILLE	URCAY	VALIGNY	VITRAY	TOTAL COMMUNES
FONDS 1	4 927	**2 965**	10 486	15 422	6 410	4 511	3 645	2 168	2 524	2 722	6 473	2 781	7 261	1 181	4 950	2 784	**81 210**
FONCTIONNEMENT ECOLE (coût net)	126 969	32 090	135 760	73 624	69 312	195	34 960	34 599		88 274	94 644	3 147	2 436	666	54 886	829	**752 391**
FONCTIONNEMENT VOIRIE (coût net) *moins Fonds 1 pour commune membre SVY*	42 255	16 036	49 754	55 734	47 681	20 136	34 598	13 078	516	20 782	25 869	6 417	33 476	5 035	32 333	2 468	**406 168**
ETAT ACTIF ECOLE *Investissement avec déduction FCTVA et 25% de subvention*	27 408	1 346	41 373	17 134	11 069		10 842	4 198		18 332	13 662				8 899		154 263
ETAT ACTIF VOIRIE *Investissement avec déduction FCTVA*	11 164	2 906	21 068	2 279	7 982	3 516	7 240	2 619	1 333	7 090	8 128	218	2 781	4 510	1 127	803	84 764
TRAVAUX VOIRIE SELON PEREQUATION / POP *Investissement avec déduction FCTVA*	48 647	6 431	64 197		14 568	24 796	14 433	8 286	5 642	27 204	29 673	4 928		5 419		4 739	**258 963**
TRAVAUX VOIRIE - FONDS 1	43 720	3 466	53 711		8 158	20 285	10 788	6 118	3 118	24 482	23 200	2 147		4 238		1 955	205 386
CONTRIBUTION SDIS 03 - 2016	21 236	4 675	26 805	11 085	12 947	4 977	4 464	4 625	2 381	13 267	14 418	1 561	6 936	5 515	5 361	1 611	**141 864**
TOTAL CHARGE TRANSFEREES	**272 752**	**60 519**	**328 471**	**159 856**	**157 149**	**49 109**	**102 892**	**65 237**	**7 348**	**172 227**	**179 921**	**13 490**	**45 629**	**19 964**	**102 606**	**7 666**	**1 744 836**
FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE	57 135	14 572	106 427	55 068	17 429	10 779	3 139	12 244	881	189 494	48 522	176	15 505	18 807	8 875	4 274	**563 327**
ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2017	**-215 617**	**-45 947**	**-222 044**	**-104 788**	**-139 720**	**-38 330**	**-99 753**	**-52 993**	**-6 467**	**17 267**	**-131 399**	**-13 314**	**-30 124**	**-1 157**	**-93 731**	**-3 392**	

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
Reçu en préfecture le 04/10/2021
Affiché le
ID : 003-240300558-20210930-D2021123-DE

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
Reçu en préfecture le 04/10/2021
Affiché le
ID : 003-240300558-20210930-D2021123-DE

3– Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales et l'aide aux bâtiments communaux.

L'objectif de la péréquation consiste à **corriger l'inégalité de répartition des assiettes fiscales et des charges entre collectivités.** Pour la communauté de communes, la péréquation s'exerce de deux manières :

- de l'Etat vers la communauté de communes (péréquation verticale) ;
- des « blocs communaux » (communes et communautés) les plus favorisés en France, vers les blocs communaux les moins favorisés, dont la communauté de communes (péréquation horizontale car réalisée entre collectivités d'un même niveau) via le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

En 2020, la répartition de droit commun a été approuvée pour 2021 : les communes et la communauté de communes se partageant le FPIC. Pour aider les communes, la communauté de communes utilise ces crédits pour alimenter le **fonds de concours aux bâtiments communaux. L'objet de ce fonds de concours consiste à aider les communes à la réalisation d'investissements relatifs aux bâtiments communaux** (mairie, salle polyvalente, cimetière, église, etc.). En 2020, 8 fonds de concours ont été alloués aux communes pour un montant total de 56 343,13 €.

Lors de sa séance du 10 septembre 2020, la répartition dérogatoire du FPIC a été approuvée. Par conséquence, l'enveloppe des fonds de concours est passé à 150 000 avec un maximum de 15 000 € par commune et par an au lieu de 12 000 €.

C – Le personnel de la communauté de communes.

Au 31 décembre 2020, la communauté de communes comptait **4,94 équivalents temps plein administratifs** :

- une assistante de direction, Madame Odile LEPEE, adjoint administratif, pour une durée de 35 h/sem ;
- une secrétaire, Madame Séverine CLABAU, en contrat à durée déterminée, pour une durée de 28 h/sem ;
- une responsable paie et carrière, Madame Véronique FOULQUIER, arrivée le 1er juillet 2014, adjoint administratif principal 2ème classe, pour une durée de 5 h/sem ;
- un responsable de la voirie, des bâtiments et du réseau de chemins de randonnée, adjoint technique, Patrice GALLOY, à temps complet, par mutation ;
- un directeur, attaché territorial principal, Jean-Louis ETIEN, à temps complet, arrivé en 2009, par mutation, titulaire,
- un responsable des affaires générales et des moyens, adjoint administratif, à temps complet.

La communauté de communes emploie une directrice de l'accueil de loisirs sans hébergement, Madame Carole SYLVAIN, arrivée le 1er septembre 2015, adjoint d'animation, pour une durée de 28 heures hebdomadaires. En 2019, elle était responsable du service Ecole / accueil de loisirs. A compter du 1er janvier 2020, suite à une demande d'aménagement de poste, elle n'a plus la mission de responsable du service Ecole. Cette mission a été redistribuée au directeur.

La communauté de communes emploi une coordinatrice des services scolaires, agent de prévention et directrice adjointe de l'ALSH. Cet agent est à temps complet et à changer de filière en octobre 2020, passant d'adjoint technique à adjoint administratif.

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
Reçu en préfecture le 04/10/2021
Affiché le
ID : 003-240300558-20210930-D2021123-DE

Au 31 décembre 2020, la communauté de communes emploie 36 agents soit 23,41 équivalents temps plein : 29 occupent un emploi permanent et 7 un emploi non permanent.

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2020

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
ADMINISTRATIVE		**4,00**	**2,00**	**6,00**	**4,94**		**4,94**
ADJOINT ADM. PRINCIPAL 2EME CL. (AV. JANV. 2	C		1,00	1,00	0,14		0,14
ADJOINT ADMINISTRATIF (AV. JANV. 2021)	C	3,00	1,00	4,00	3,80		3,80
ATTACHE PRINCIPAL (AV. JANV. 2021)	A	1,00		1,00	1,00		1,00
TECHNIQUE		**4,00**	**15,00**	**19,00**	**13,85**	**0,10**	**13,95**
ADJOINT TECHNIQUE (AV. JANV. 2021)	C	3,00	14,00	17,00	12,85		12,85
ADJOINT TECHNIQUE PR. DE 2EME CL. (AV. JAN	C		1,00	1,00		0,10	0,10
TECHNICIEN	B	1,00		1,00	1,00		1,00
SOCIAL		**2,00**	**2,00**	**4,00**	**3,55**		**3,55**
AGENT SPC PR. 1ERE CL. DES E.M. (AV. JANV. 2	C		1,00	1,00	0,70		0,70
AGENT SPC PR. 1ERE CL. DES E.M. (AV. JANV. 2	C	1,00	1,00	2,00	1,85		1,85
AGENT SPC PR. 2EME CL. DES E.M. (AV. JANV. 2	C	1,00		1,00	1,00		1,00
ANIMATION		**1,00**	**1,00**	**2,00**	**1,80**		**1,80**
ADJOINT D'ANIMATION (AV. JANV. 2021)	C		1,00	1,00	0,80		0,80
ADJOINT D'ANIMATION PR. 2EME CL. (AV. JANV. 2	C	1,00		1,00	1,00		1,00
EMPLOIS NON CITES (5)							
NEANT							
TOTAL GENERAL		**11,00**	**20,00**	**31,00**	**24,14**	**0,10**	**24,24**

Les charges de personnel se sont élevées, en 2020, à 1 224 714,28 €, dont 326 036,81 € de remboursement aux communes des personnels qu'elles mettent à disposition de la communauté de communes. Les conventions de mise à disposition ont été renouvelées, en fin d'année.

Les charges de personnel représentent 32,6 % des dépenses de fonctionnement en 2020 (32,7 % en 2015, 31,2 % en 2016, et 30,3 % en 2017, 30,1 % en 2018, 31,3 % en 2019).

Quelques indicateurs d'activité administrative pour l'année 2020 :

- 5 899 écritures comptables (mandats de dépenses et titres de recettes) ;
- 203 délibérations
- 241 arrêtés
- 4 099 courriers reçus
- 1 416 courriers envoyés.

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
Reçu en préfecture le 04/10/2021
Affiché le
ID : 003-240300558-20210930-D2021123-DE

Tableau des emplois de la communauté de communes au 31 décembre 2020

EMPLOIS							
Libellé fonction ou poste ou emploi	Date de création	Quotité de temps de travail actuelle	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Poste pourvu	Poste vacant
Assistante de direction	28/09/2017	35	adm	C	Adjoint administratif, Adjoint administratif principal de 2ème cl., Adjoint administratif principal de 1ère cl.	1	0
Responsable Patrimoine bâti, voirie, réseaux	10/03/2020	35	tech	B	Technicien	1	0
Coordinatrice scolaire et périscolaire - directrice adjointe LASH - agent de prévention	10/09/2020	35	adm	C	Adjoint administratif, Adjoint administratif principal de 2ème cl., Adjoint administratif principal de 1ère cl.	1	0
Directeur(trice) ALSH	26/05/2016	28	anim	C	Adjoint d'animation, adjoint d'animation principal 2ème cl., adjoint d'animation principal 1ère cl.	1	0
Responsable paie et carrière	17/04/2014	5	adm	C	Adjoint administratif, Adjoint administratif principal de 2ème cl., Adjoint administratif principal de 1ère cl.	1	0
Responsable des Affaires générales et des moyens	19/11/2019	35	adm	C	Adjoint administratif, Adjoint administratif principal de 2ème cl., Adjoint administratif principal de 1ère cl.	1	0
Directeur des services	01/01/2000	35	adm	A	Attaché, attaché principal	1	0
Agent des écoles	16/10/2014	35	anim	C	adjoint d'animation, adjoint d'animation principal de 2ème cl., adjoint d'animation principal de 1ère classe	1	0
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	16/10/2014	35	médico-sociale	C	ATSEM 1ère cl., ATSEM principal 2ème cl., ATSEM principal 1ère cl.	1	0
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	01/04/2013	35	médico-sociale	C	ATSEM 1ère cl., ATSEM principal 2ème cl., ATSEM principal 1ère cl.	1	0
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	27/06/2016	24,57	médico-sociale	C	ATSEM 1ère cl., ATSEM principal 2ème cl., ATSEM principal 1ère cl.	1	0
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	01/04/2013	35	médico-sociale	C	ATSEM 1ère cl., ATSEM principal 2ème cl., ATSEM principal 1ère cl.	1	0
Agent des écoles	19/11/2019	29,16	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	1	0
Agent des écoles	05/07/2018	23,06	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	1	0
Agent des écoles	01/04/2013	26,54	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	1	0
Agent des écoles	01/04/2013	35	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	1	0
Agent des écoles	02/04/2013	25,42	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	1	0
Agent des écoles	19/11/2019	23,72	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	1	0
Agent des écoles	01/04/2013	31	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	1	0
Agent des écoles	05/07/2018	31,2	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	1	0
Agent des écoles	28/08/2014	32	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	1	0
Agent des écoles	16/10/2014	35	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	1	0
Agent des écoles	18/06/2015	22,1	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	1	0
Agent des écoles	18/06/2015	2,55	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	1	0
Agent des écoles	18/06/2015	2,66	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	1	0
Agent des écoles	27/06/2016	31	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	1	0
Agent des écoles	08/11/2018	9,28	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	1	0
Assistante de gestion administrative et communication	19/11/2019	28	adm	C	Adjoint administratif, Adjoint administratif principal de 2ème cl., Adjoint administratif principal de 1ère cl.	1	0
Agent des écoles	08/11/2018	3,5	adm	C	Adjoint administratif, Adjoint administratif principal de 2ème cl., Adjoint administratif principal de 1ère cl.	1	0
Agent des écoles	16/06/2020	4,7	tech	C	Adjoint administratif, Adjoint administratif principal de 2ème cl., Adjoint administratif principal de 1ère cl.	1	0
Agent des écoles	10/09/2020	33,5	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	1	0
Agent des écoles	10/09/2020	14,3	anim	C	adjoint d'animation, adjoint d'animation principal de 2ème cl., adjoint d'animation principal de 1ère classe	0	1

Les contrats aidés ne figurent pas dans le tableau des emplois car ce sont des contrats à durée déterminée, donc non permanents contrairement à ceux qui figurent dans le tableau.

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
Reçu en préfecture le 04/10/2021
Affiché le
ID : 003-240300558-20210930-D2021123-DE

III - Les comptes administratifs 2020.

Les comptes administratifs permettent de recenser toutes les dépenses réalisées au cours de l'exercice.

A – Les résultats 2020 du budget principal.

COM. COM. Pays de Tronçais
CA 2020

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

			DEPENSES		RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	3 999 007,05	G	4 290 638,86
	Section d'investissement	B	1 174 930,26	H	1 459 397,96
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	735 724,03
	Report en section d'investissement (001)	D	152 280,66	J	
			=		=
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	5 326 217,97	= G+H+I+J	6 485 760,85
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	60 992,40	K	
	Section d'investissement	F	1 046 332,24	L	495 138,70
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	1 107 324,64	= K+L	495 138,70
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	4 059 999,45	= G+I+K	5 026 362,89
	Section d'investissement	= B+D+F	2 373 543,16	= H+J+L	1 954 536,66
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	6 433 542,61	= G+H+I+J+K+L	6 980 899,55

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 60 992,40	K
011	Charges à caractère général	3 410,40	
65	Autres charges de gestion courante	57 582,00	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 1 046 332,24	L 495 138,70
08001	Matériel de bureau et informatique	17 413,63	
11001	Forêt patrimoine	21 671,86	31 185,00
12004	Subventions équipt versées aux commune	147 954,85	
1702	Voirie matériel	253,50	
1801	Voirie travaux	7 294,00	
1804	Ecole Hérisson	792 295,98	432 620,70
1809	Aides entreprises	9 580,00	
1902	Voirie matériel	3 120,00	
1904	Ecole mobilier informatique		31 323,00

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
Reçu en préfecture le 04/10/2021
Affiché le
ID : 003-240300558-20210930-D2021123-DE

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
1906	Aides aux entreprises	4 481,00	
1907	Chemins de randonnée	6 456,00	
2001	Voirie travaux	7 200,00	
2002	Voirie matériel et signalétique	18 000,00	
2003	Ecoles travaux hors programme	3 999,53	
2004	Ecole mobilier et informatique	6 611,89	

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
Reçu en préfecture le 04/10/2021
Affiché le
ID : 003-240300558-20210930-D2021123-DE

COM. COM. Pays de Tronçais
CA 2020

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 029 000,00	920 489,65	3 726,37	3 410,40	101 373,58
012	Charges de personnel et frais assimilé	1 275 000,00	1 224 714,28			50 285,72
014	Atténuations de produits	1 069 000,00	1 007 574,00			61 426,00
65	Autres charges de gestion courante	709 193,00	565 255,35		57 582,00	86 355,65
Total des dépenses de gestion courante		**4 082 193,00**	**3 718 033,28**	**3 726,37**	**60 992,40**	**299 440,95**
66	Charges financières	28 000,00	15 232,48	5 740,77		7 026,75
67	Charges exceptionnelles	25 000,00	18 674,60			6 325,40
68 (1)	Dotations provisions semi-budgétaires (					
022	Dépenses imprévues	64 946,53				
Total des dépenses réelles de fonct.		**4 200 139,53**	**3 751 940,36**	**9 467,14**	**60 992,40**	**377 739,63**
023 (2)	*Virement à la section d'investissement (*	*407 504,59*				
042 (2)	*Opé. d'ordre transfert entre sections (2)*	*260 000,00*	*237 599,55*			*22 400,45*
043 (2)	*Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct*					
Total des dépenses d'ordre de fonct.		***667 504,59***	***237 599,55***	***0,00***	***0,00***	***429 905,04***
TOTAL		**4 867 644,12**	**3 989 539,91**	**9 467,14**	**60 992,40**	**807 644,67**
Pour information D 002 Deficit de fonctionnement reporté de N-1	(3) 0,00					

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges		23 629,53			-23 629,53
70	Produits des services, domaine et vent	178 000,00	143 947,27			34 052,73
73	Impôts et taxes	3 511 000,00	3 593 185,38			-82 185,38
74	Dotations, subventions et participations	423 000,00	523 766,86			-100 766,86
75	Autres produits de gestion courante		2,56			-2,56
Total des recettes de gestion courante		**4 112 000,00**	**4 284 531,60**	**0,00**	**0,00**	**-172 531,60**
76	Produits financiers		25,44			-25,44
77	Produits exceptionnels		4 491,02			-4 491,02
78 (1)	Reprises provisions semi-budgétaires					
Total des recettes réelles de fonct.		**4 112 000,00**	**4 289 048,06**	**0,00**	**0,00**	**-177 048,06**
042 (2)	*Opé. ordre transfert entre sections (2)*	*19 920,09*	*1 590,80*			*18 329,29*
043 (2)	*Opé. ordre intérieur de la sect. fonct.(2)*					
Total des recettes d'ordre de fonct.		***19 920,09***	***1 590,80***	***0,00***	***0,00***	***18 329,29***
TOTAL		**4 131 920,09**	**4 290 638,86**	**0,00**	**0,00**	**-158 718,77**
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	(3) 735 724,03					

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
Reçu en préfecture le 04/10/2021
Affiché le
ID : 003-240300558-20210930-D2021123-DE

COM. COM. Pays de Tronçais
CA 2020

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement	2 329 920,30	1 031 214,01	1 046 332,24	251 374,05
Total des dépenses d'équipement		**2 329 920,30**	**1 031 214,01**	**1 046 332,24**	**251 374,05**
10	Dotations, fonds divers et reserves				
13	Subventions d'investissement reçues				
16	Emprunts et dettes assimilés	146 000,00	142 125,45		3 874,55
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues	15 592,74			
Total des dépenses financières		**160 592,74**	**142 125,45**	**0,00**	**18 467,29**
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
Total des dépenses réelles d'invest.		**2 488 513,04**	**1 173 339,46**	**1 046 332,24**	**269 841,34**
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	19 920,09	1 590,80		18 329,29
041	Opérations patrimoniales				
Total des dépenses d'ordre d'invest.		**19 920,09**	**1 590,80**	**0,00**	**18 329,29**
TOTAL		**2 508 433,13**	**1 174 930,26**	**1 046 332,24**	**288 170,63**

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	162 280,86	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement reçues (sf 138)	1 210 010,10	652 337,67	495 138,70	62 533,83
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)				
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement		**1 210 010,10**	**652 337,67**	**495 138,70**	**62 533,83**
10	Dotations, fonds divers et reserves (sf 1068)	308 000,00	153 261,82		154 738,18
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	411 199,10	411 199,10		
138	Autres subv. d'investissement non transferables				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières	5 000,00	4 999,92		0,08
024	Produits des cessions d'immobilisations	60 000,00			
Total des recettes financières		**784 199,10**	**569 460,84**	**0,00**	**214 738,26**
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
Total des recettes réelles d'invest.		**1 994 209,20**	**1 221 798,41**	**495 138,70**	**277 272,09**
021	Virement de la section de fonctionnement	407 504,59			
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	260 000,00	237 599,55		22 400,45
041	Opérations patrimoniales				
Total des recettes d'ordre d'invest.		**667 504,59**	**237 599,55**	**0,00**	**429 905,04**
TOTAL		**2 661 713,78**	**1 459 397,96**	**495 138,70**	**707 177,13**

Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	0,00	

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
Reçu en préfecture le 04/10/2021
Affiché le
ID : 003-240300558-20210930-D2021123-DE

Arrêt des comptes de l'exercice 2020

INVESTISSEMENT		
DEPENSES	Prévu	2 661 713,79
	Réalisé	1 327 210,92
	Reste à réaliser	1 046 332,24
RECETTES	Prévu	2 661 713,79
	Réalisé	1 459 397,96
	Reste à réaliser	495 138,70
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	Prévu	4 867 644,12
	Réalisé	3 999 007,05
	Reste à réaliser	60 992,40
RECETTES	Prévu	4 867 644,12
	Réalisé	5 026 362,89
	Reste à réaliser	0,00

Résultat de clôture de l'exercice 2020

	2016	2017	2018	2019	**2020**
Investissement	33 170,83	-357 414,98	- 210 654,78	- 152 280,00	**132 187,04**
Fonctionnement	1 134 787,04	1 357 085,50	985 874,65	1 146 923,13	**1 027 355,84**
Résultat global	1 168 957,87	999 670,52	775 219,87	994 642,47	**1 159 542,88**

Soldes intermédiaires de gestion

Soldes intermédiaires de gestion	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes réelles de Fonctionnement avec EFR	4 351 122	4 629 324	4 752 728	4 959 413	4 642 811	5 229 642	5 026 363
Excédent de fonctionnement reporté (EFR)	734 237	792 109	859 027	921 023	537 743	931 162	735 724
Recettes réelles de Fonctionnement sans EFR	3 616 885	3 837 215	3 893 701	4 038 390	4 105 068	4 298 480	4 290 639
Dépenses réelles de Fonctionnement	3 359 266	3 224 464	3 469 666	3 505 720	3 557 416	3 778 284	3 761 408
Chapitre 67 - charges exceptionnelles	2 148	21 693	6 056	4 155	4 555	3 200	18 675
Chapitre 77 - produits exceptionnels	5 724	14 903	7 346	9 798	12 528	81 859	4 491
Frais financiers	2 169	2 871	13 576	11 673	11 373	17 903	20 973
Epargne brute	**251 873**	**616 669**	**409 169**	**515 355**	**528 306**	**423 633**	**522 442**
Remboursement du capital	5 529	28 168	31 384	54 359	52 697	106 027	142 125
Epargne nette	**246 344**	**588 502**	**377 785**	**460 996**	**475 609**	**317 606**	**380 316**
Capital restant dû avant au 31 décembre	296 381	668 214	636 830	584 798	1 132 102	1 763 142	1 621 017
Capacité de désendettement	**1,2**	**1,1**	**1,6**	**1,1**	**2,1**	**4,2**	**3,1**
Taux d'épargne brute	**7%**	**16%**	**11%**	**13%**	**13%**	**10%**	**12%**

Taux d'imposition 2020 (idem 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019).

Taxes	**Taux 2020**
Cotisation foncière des entreprises	**25,90**
Taxe d'habitation	**4,76**
Taxe sur le Foncier Bâti	**2,72**
Taxe sur le Foncier Non Bâti	**7,64**

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
Reçu en préfecture le 04/10/2021
Affiché le
ID : 003-240300558-20210930-D2021123-DE

B – Le compte administratif 2020 du budget annexe « Plate-forme bois ».

Arrêt des comptes de l'exercice 2020

INVESTISSEMENT		
DEPENSES	Prévu	38 741,13
	Réalisé	30 939,30
	Reste à réaliser	0,00
RECETTES	Prévu	38 741,13
	Réalisé	32 308,61
	Reste à réaliser	0,00
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	Prévu	66 326,55
	Réalisé	33 439,25
	Reste à réaliser	0,00
RECETTES	Prévu	66 326,55
	Réalisé	74 513,92
	Reste à réaliser	0,00

Résultat de clôture de l'exercice 2019

	2016	2017	2018	2019	**2020**
Investissement	- 88 964,88	14 528,88	13 691,17	12 791,13	**1 369,31**
Fonctionnement	30 596,43	36 380,59	38 999,06	39 906,59	**41 074,67**
Résultat global	-58 368,45	50 909,47	52 690,23	52 697,72	**42 443,98**

C - Liste des marchés conclus en 2020 (> 25 000 € HT)

Date d'attribution	Objet	Montant en € HT
16/06/2020	Marché de travaux voirie 2020	421 023,00
08/12/2020	Marché de travaux de fauchage broyage des haies et accotements sur voie communale revêtue 2021	36 360,00

IV – Le nouvel exécutif 2020-2026.

En raison de la crise sanitaire, le nouvel exécutif a été renouvelé le 15 juillet 2020. Monsieur Daniel RONDET a remplacé Madame Corinne COUPAS à la présidence de la communauté de communes.

Le nouveau bureau communautaire est composé de 11 membres. Le Président est entouré de 7 Vice-Présidents et 3 conseillers délégués.

Les Vice-Présidents sont :

- Monsieur Denis CLERGET – 1er Vice-Président en charge des Moyens Généraux et de l'Administration Générale ;
- Monsieur Francis LEBLANC – 2ème Vice-Président en charge du Développement économique, de l'Agriculture et de la Filière bois ainsi que du PCAET ;
- Monsieur Stéphane MILAVEAU – 3ème Vice-Président en charge de la Voirie et de l'Urbanisme ;

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
Reçu en préfecture le 04/10/2021
Affiché le
ID : 003-240300558-20210930-D2021123-DE

- Monsieur Pierre-Marie DELANOY – 4ème Vice-Président en charge des Affaires scolaires et de l'Accueil de Loisirs ;
- Monsieur Olivier LARAIZE – 5ème Vice-Président en charge du Tourisme et de la Communication ;
- Madame Véronique PAULMIER – 6ème Vice-Présidente en charge des Affaires sociales et de la Vie Associative ;
- Madame Stéphanie CUSIN-PANIT – 7ème Vice-Président en charge de la Culture, du Patrimoine et de l'Environnement.

Les Conseillers délégués sont :

- Madame Marie de NICOLAY – 1ère conseillère déléguée en charge de l'urbanisme ;
- Madame Solange LALEVEE – 2ème conseillère déléguée en charge de l'accueil de Loisirs ;
- Monsieur Christophe BAJARD – 3ème conseiller délégué en charge des équipements touristiques.